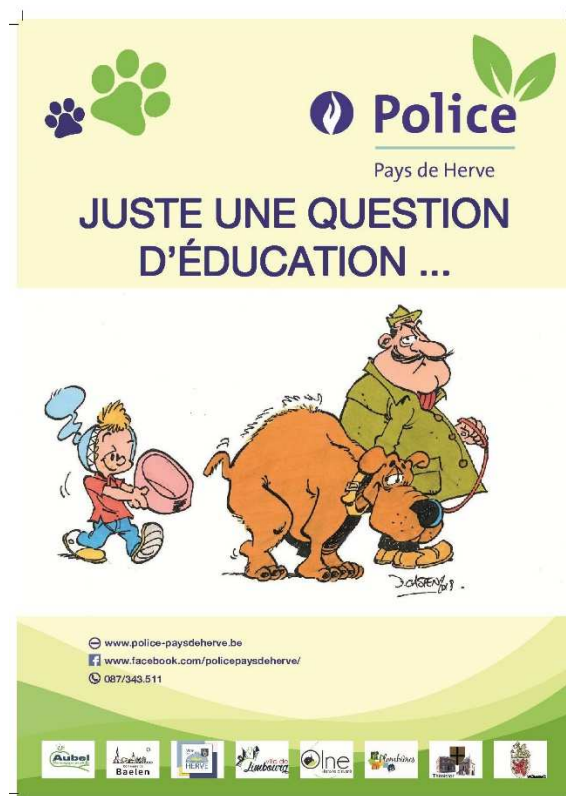


Communiqué de presse
Campagne de prévention « Incivilités canines »

Juste une question d'éducation....



La zone de police du Pays de Herve va mener du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018, une campagne de prévention en matière d'incivilités canines.

Au-delà des simples, mais dégoûtantes, déjections laissées à l'abandon, c'est dans sa globalité que nous traiterons la problématique : qu'il s'agisse de la perte de temps qu'engendre la "capture" d'un chien errant, la recherche de son propriétaire et le dépôt éventuel à la SRPA, du parent qui récupère

son bambin maculé d'excréments de chiens après avoir joué dans une plaine publique ou encore des promeneurs incommodés ou apeurés par un chien qu'on laisse divaguer sans laisse...

Il importe de rappeler aux maîtres toutes les obligations qui leur incombent... Car, qu'il s'agisse du chien ou même de son maître, c'est juste une question d'éducation...

Une campagne conviviale

Cette campagne, qui se veut didactique, se déroulera dans la convivialité. Il nous importe en effet de renforcer les bons comportements et de remercier ceux qui les adoptent, en récompensant leur compagnon à quatre pattes.

A cet effet, un petit présent gourmand sera offert aux chiens dont les maîtres sont exemplaires... mais les maîtres négligents ne seront pas oubliés...

Déroulement de la campagne

Les policiers, agents constatateurs et gardiens de la paix iront à la rencontre des chiens et de leurs maîtres en promenade sur la zone de police.

Ils vérifieront notamment l'utilisation effective de la laisse, mais de la muselière pour les chiens dangereux. Le promeneur sera également invité à exhiber le matériel de ramassage des déjections dont il dispose. La vérification de la puce électronique pourra de plus être réalisée.

Le maître est en ordre :

A titre d'information, il lui sera remis un « flyer » reprenant les 10 commandements d'un maître responsable. En guise de remerciement, il recevra un bon l'invitant à venir retirer, dans une antenne de police de son choix ou dans une administration communale de la zone, une récompense gourmande pour son compagnon. Ce bon sera nominatif.

Le maître ne dispose pas du matériel adéquat :

Pour lui rappeler ses obligations, il lui sera remis un « flyer » reprenant les 10 commandements d'un maître responsable, ainsi qu'un sachet pour ramasser les déjections.

Ce premier contrôle en défaut donnera lieu à l'enregistrement d'un avertissement. En cas de nouveau contrôle en défaut, une sanction administrative sera cependant rédigée. Pour rappel, l'amende prévue dans le Règlement Général de Police peut aller jusqu'à 350 euros (en cas de récidive).

Des affiches annonçant le thème de cette campagne seront également placées dans les commerces et divers centres d'intérêt.

Remerciements

La zone de police remercie vivement pour leur soutien à la campagne :

- Didier Castenholz alias CASTEN pour son illustration
- TOM and CO AUBEL  VOUS ANIMALS EN VOUS
- Virbac 
- Royal Canin 